

15 juin 2019

Cercle Nautique des Tapa-Sabllias

INSTRUCTION DE COURSE / SEGELANWEISUNGEN

Comité d'organisation :

Joël Pluquet / joel@pluquet.ch

Directeur de course:

Nicolas Bellon / Nicolas.bellon@me.com

1.	Avis aux concurrents	Mitteilungen an die Teilnehmenden
1.1	Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel du club house du CNTY, et sur le site Internet « manage2sail ».	Mitteilungen an die Teilnehmer werden auf dem Website «manage2Sail.com» und am offiziellen Anschlagbrett auf des Klubhauses des CNTY ausgehängt.
2.	Modifications aux instructions de course	Werbung
2.1	Les modifications aux instructions de course seront affichées sur le tableau officiel du club house du CNTY et sur le site « manage2sail.com » au plus tard le vendredi 14 juin à 20h00.	Änderungen der Segelanweisungen werden am schwarzen Brett den CNTY ausgehängt und stehen im Internet «manage2sail.com» spätestens am Freitag 14. juin 22h00 zu Verfügung.
3.	Signaux faits à terre	Signale an Land
3.1	Les signaux faits à terre seront envoyés sur le mât situé devant le club house.	Signale an Land werden am Mast auf des Klubhauses gesetzt
4.	Programme	Programm
4.1	Voir point 5 de l'avis de course.	Siehe Punkt 5 des Regatta Ausschreibung.
5.	Les parcours et marques	Bahn und Bahnmarken
5.1	Voir Annexe D	Siehe Anhang D
6.	Zones qui sont des obstacles	Gebiete, die als Hindernisse gelten
6.1	Toutes les zones qui sont délimitées par des bouées jaunes sont interdites à toute navigation avec notamment la rive sud du lac et ses zones protégées.	Alle Bereiche, die mit gelben Bojen markiert sind, sind verbotene Zone (verbotene aller Navigation), insbesondere des Südufers und seiner Schutzgebiete.
7.	Le départ	Segelanweisungen
7.1	Pour prévenir les bateaux que la course va bientôt commencer, le pavillon orange de ligne de départ sera envoyé avec un signal sonore au moins cinq minutes avant l'envoi du signal d'avertissement.	Die Segelanweisungen sind auf der Internet Seite „manage2sail.com“ oder stehen beim Wettfahrtbüro des CNTY zur Verfügung.
	Le départ de la course sera donné en application de la règle 26, avec le signal d'avertissement fait 5 minutes avant le signal de départ. - 5mn envoi signal d'avertissement pavillon blanc - 4mn envoi signal préparatoire pavillon « P » - 1mn affalé signal préparatoire pavillon « P » 0mn affalé du pavillon blanc départ	Der Beginn der Wettfahrt wird in Anwendung von Regel 26 mit dem Ankündigungssignal, fünf Minuten vor dem Startsignal angezeigt. - 5 Min. Ankündigungssignal. Flagge «weiss» - 4 Min. Vorbereitungssignal. Flagge « P » - 1 Min. Vorbereitungssignal streichen. Flagge « P » 0 Min. Ankündigungssignal streichen. Flagge «weiss»
	La ligne de départ voir Annexe D	Die Startlinie Siehe Anhang D
8.	Rappel	Rückrufe
8.1	En dérogation à RCV 29, il n'y aura ni rappel général ni rappel(s) individuel(s). Un bateau parti prématurément se verra infliger une pénalité, sans instruction, de 10% de son temps de course.	En dérogation à RCV 29, il n'y aura ni rappel général ni rappel(s) individuel(s). Un bateau parti prématurément se verra infliger une pénalité, sans instruction, de 10% de son temps de course.
9.	L'arrivée	Das Ziel
9.1	La ligne d'arrivée se situe entre un mât arborant un pavillon bleu sur la bateau comité et une marque cylindre bleu à laisser à bâbord. Voir Annexe D	Die Ziellinie liegt zwischen einem Mast mit einer blauen Flagge und eine zylindrische blauen Boje backbord. Siehe Anhang D .
10.	Temps limite	Zeitlimit
10.1	La clôture de la 31 ^{ème} Y d'Yvonand est le samedi 15 juin à 20h00	Die Schließung des 31 ^{ème} Y d'Yvonand ist samstag , den 15. juin um 20:00 Uhr.

11.	Réclamations et demandes de réparation	Proteste und Anträge auf Wiedergutmachung
11.1	Les formulaires de réclamation sont disponibles sur le site Internet « manage2sail » et au bureau de course du CNTY. Les réclamations et les demandes de réparation doivent être déposées au plus tard une heure après l'arrivée ou l'abandon du bateau réclamant / demandeur. Les demandes de réouverture devront être déposées dans un délai maximum de 30 mn après que la partie ait été informée de la décision ce même jour.	Protestformulare stehen auf der Internetseite « manage2sail » und im Wettfahrtbüro des veranstaltenden Clubs zur Verfügung. Proteste und Anträge auf Wiedergutmachung müssen bis spätestens eine Stunde nach Ankunft oder Aufgabe des protestierenden/antragstellenden Bootes eingereicht werden. Die Anträge für Neueröffnung müssen innert 30 Minuten, nachdem die Partei über den gleichentags gefällten Entscheid informiert wurde, eingereicht werden.
11.2	L'heure et l'endroit des instructions seront affichés au tableau officiel du site internet « manage2sail.com » et au tableau officiel du CNTY. Les skippers seront avertis par appel téléphonique ou SMS.	Zeit und Ort der Verhandlungen werden am schwarzen Brett des CNTY aufgehängt und im Internet auf «manage2sail.com» bekanntgegeben. Die betroffenen Skipper werden telefonisch oder per SMS avisiert.
	Les avis des réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la règle 61.1(b) aux tableaux officiels du site « manage2sail.com » et du CNTY.	Um Boote gemäss Regel 61.1 (b) zu informieren werden Protestankündigungen der Wettfahrtleitung oder der Jury am schwarzen Brett des CNTY und im Internet auf «manage2sail.com» bekanntgegeben.
12.	Règles de sécurité	Preise
12.1	Un bateau qui abandonne doit obligatoirement le signaler au comité de course ou au bureau de course aussitôt que possible. Tel 079 638 89 01	Ein Boot, das aufgibt, muss zwangsläufig und so rasch wie möglich das Wettfahrtkomitee oder der Wettfahrtbüro darüber informieren. Tel 079 638 89 01
13	Bateaux officiels	Funktionärsboote
13.1	Les bateaux officiels seront identifiés comme suit : CC : par un pavillon CNTY Sécurité : pavillon CNTY	Funktionärsboote werden wie folgt gekennzeichnet: WL: CNTY Flagge Sicherheit: CNTY Flagge
14	Communication radio	Telefon- und Funkmitteilungen
14.1	Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit pas faire de transmission vocale ou de données, ni recevoir de communications vocales ou de données qui ne soient pas recevable par tous les bateaux.	Ein Boot darf, ausser im Notfall, während der Wettfahrt weder über Funk senden noch Funkmitteilungen empfangen, die nicht allen Booten zur Verfügung stehen. Diese Beschränkung trifft auch auf Mobiltelefone zu.